

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :

Institutions et vie
politique

SOUS DOMAINE :

Election de l'exécutif

OBJET :

Election du Maire

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCAION ET
AFFICHAGE DU CM
EN DATE DU
31/01/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2024/01

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 6 février 2024.

Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Mme GROUARD Anne-Marie, doyenne d'âge.

Présents : M. DELFOUR Grégory, M. BERTO David, Mme BONHOMME Mireille, M. COMBES Romain, Mme ALVAREZ Nathalie, M. BORSNAK Philippe, Mme MEILLIERE Peggy, M. BOUTET Jean-Marc, Mme LEBORGNE Céline, Mme GROUARD Anne-Marie, M. BARDY Philippe, M. BERGER Dominique, M. KNECHT Gérard, Mme PEROZENI Denise, M. BEYLACQ Dominique, Mme SIMOES-ROLA Gaëlle, Mme CABES Sarah, Mme REY Céline, M. FOURMOND Yoann, Mme POIRRIER Eve, Mme BENAVIDES Amanda, M. LORENZO Nicolas, M. WATELLIER Eric, Mme SERRES Christelle, Mme DE LAULANIE DE SAINTE CROIX Linda.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. AUBARD Olivier, procuration à M. BOUTET Jean-Marc.

M. TOMAS Eric, procuration à Mme DE LAULANIE DE SAINTE CROIX Linda.

Rapporteur : Mme GROUARD

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Mme GROUARD, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Après avoir effectué l'appel nominal des membres du conseil, elle a constaté que la condition de quorum était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme GROUARD sollicite les candidatures pour l'élection du Maire et enregistre celle de M. Grégory DELFOUR.

Le dépouillement du vote effectué au scrutin secret donne les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :	27
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
d) Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral)	3
e) Nombre de suffrages exprimés [b – c– d] :	24
f) Majorité absolue :	13

CANDIDATS	Nombre de suffrages
Grégory DELFOUR	24

M. Grégory DELFOUR ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et investi de ses fonctions.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 09/02/2024

ID : 011-211101167-20240206-2024_01-DE



Le Secrétaire

Philippe BARDY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PB', written over the printed name.

Le Maire,

Grégory DELFOUR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GD', written over the printed name.

